



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture

15 DÉCEMBRE 2023

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer







D'ici 2030, la moitié de nos agriculteurs devraient partir à la retraite.

Ce constat est un défi. Si de nouvelles générations d'agriculteurs ne prennent pas le relais, c'est toute notre modèle agricole qui serait menacé. Dès lors, nous avons besoin d'une réponse forte : c'est le sens du Pacte pour le renouvellement des générations en agriculture, promis par le président de la République.

Ce Pacte, fruit de près d'un an de concertations menées par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, va permettre de redonner de l'attractivité aux métiers de l'agriculture, de faciliter les transmissions, de mieux former les jeunes et les nouveaux agriculteurs, et de les doter d'outils permettant de gérer les nouveaux risques, notamment climatiques et sanitaires.

Alors que les agriculteurs sont parmi les premières victimes du dérèglement climatique, ce Pacte va accélérer considérablement la transition écologique en nous dotant de nouveaux outils pour mieux gérer les risques et en nous assurant de la résilience de chaque installation.

Il permettra également d'adapter notre modèle en l'orientant vers de nouvelles cultures et en faisant émerger de nouvelles installations agricoles à taille humaine, au modèle économique viable et aux standards écologiques les plus élevés.

Nous voulons que ce Pacte montre ses effets rapidement. Nous voulons également donner de la visibilité et des moyens à nos agriculteurs. C'est pourquoi les mesures du Pacte seront pleinement intégrées au projet de loi d'orientation pour l'agriculture, qui sera discuté le semestre prochain à l'Assemblée nationale.

Accompagner nos agriculteurs, assurer notre souveraineté alimentaire et mener la transition écologique : ce sont les objectifs que nous portons avec mon Gouvernement. Ce sont les ambitions portées par ce Pacte.

Élisabeth Borne,
Première ministre





Le Pacte pour le renouvellement des générations en agriculture annoncé par le président de la République le 9 septembre 2022 **s'inscrit dans l'objectif stratégique majeur de rebâtir notre souveraineté alimentaire** en répondant aux défis du fort besoin de renouvellement des générations et du changement climatique.

En partant de constats factuels sur la situation et les tendances de l'agriculture française à l'horizon 2040, **une grande concertation** s'est tenue au niveau national, dans chacune de nos régions y compris dans les Outre-mer, ainsi que dans les établissements de l'enseignement agricole. Une consultation de la société civile et du grand public a également été menée.

Nous pouvons être fiers d'avoir collectivement osé le pari du consensus et de la vision de long terme. Cela a permis de construire un Pacte **constitué d'un ensemble cohérent et structuré de mesures afin d'organiser la reconquête de notre souveraineté alimentaire**, de nous doter des outils adaptés pour accélérer les transitions agroécologique et climatique, mais aussi de nous appuyer sur l'enseignement agricole pour assurer, dans les décennies à venir, l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs prête à affronter les défis de demain.

Des moyens budgétaires conséquents et de multiples leviers, dont le projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations en agriculture, seront mobilisés pour traduire les mesures que ce Pacte contient.

Ce Pacte répond également au besoin **d'un contrat, d'un récit et d'un dialogue nouveaux** entre la nation toute entière et les hommes et les femmes qui la nourrissent, dans une logique de réconciliation et de compréhension mutuelle, au service de notre souveraineté. Il sera ainsi un vecteur fort pour mobiliser la société autour de l'impératif de souveraineté alimentaire et des transitions qu'il implique.

Ce Pacte, c'est le produit d'un dialogue, et le produit d'un engagement de la puissance publique. J'appelle tous les acteurs impliqués à se mobiliser pour le bâtir. Nous devons collectivement **le faire vivre**, afin qu'il soit le socle qui permette de **continuer à rassembler toutes les bonnes volontés prêtes à agir en faveur de l'avenir de notre agriculture**.

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture

3 défis, 1 objectif



**Adapter
l'agriculture face
au changement
climatique**



**Réaliser
la transition
agroécologique**



**Renforcer
la souveraineté
alimentaire**



**Former et installer
une nouvelle génération d'agriculteurs**

La concertation



La concertation a été menée sous l'égide du ministère en lien avec Régions de France et les chambres d'agriculture. Elle a mobilisé le monde agricole, les acteurs de l'enseignement et de la recherche, les élus locaux, le monde associatif ainsi que les jeunes de l'enseignement agricole.

+de 1350
propositions.

2 550
contributions
des jeunes.

+de 44 000
contributions
du grand public.

MÉTHODE ET AMBITIONS

La concertation annoncée par le président de la République a été lancée le 7 décembre 2022 par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les travaux destinés à assurer l'avenir de notre agriculture, tout en accompagnant mieux le parcours de celles et ceux qui font le choix de s'engager dans les métiers agricoles, étaient organisés autour de trois axes :

- l'orientation et la formation ;
- la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs ;
- la transition et l'adaptation face au climat.

Les consensus issus de la concertation traduisent une demande de transformation en profondeur de notre politique agricole et en particulier :

- une **refondation des liens entre l'agriculture et la société**. Ce Pacte constitue un signal fort pour **mobiliser la société tout entière** autour du défi de la souveraineté alimentaire et des transitions qu'elle implique, et **mettre en synergie toutes les initiatives** qui y concourent ;

- une **nécessaire augmentation et diversification des compétences mobilisées au service du renouvellement des générations** ainsi que le **besoin de développement des services de proximité pour les actifs agricoles** ;

- une formation **mieux axée autour des enjeux de transition écologique et climatique**, mais aussi d'innovation.

Le Pacte est une formidable opportunité pour accélérer les transitions à mener.

Pour cela il mobilise trois leviers :

- faire de chaque installation **une opportunité pour notre souveraineté alimentaire et énergétique**, en orientant le renouvellement des générations vers les secteurs stratégiques ;
- faire de chaque installation **une occasion d'accélérer les transitions écologique et climatique** ;
- favoriser des installations **humainement, économiquement et écologiquement viables**.



PRINCIPALES MESURES DU PACTE

Axe 1 Œuvrer à la réconciliation entre agriculture et société

→ **Lancer un programme national d'orientation et de découverte** afin de provoquer un choc d'attractivité vers les métiers du vivant. À partir de la rentrée scolaire 2024, chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire bénéficiera d'au moins une action de **découverte de l'activité agricole**. Tous les collégiens et élèves de seconde qui le souhaitent auront la possibilité de découvrir ces métiers **lors d'un stage immersif**.

→ **Améliorer la protection du consommateur et sa confiance en notre alimentation en déployant la police unique de sécurité sanitaire des aliments** à partir du 1^{er} janvier 2024. En augmentant de 80% le nombre des inspections, cette police garantit la sécurité sanitaire

de la fourche à la fourchette. Pour la mise en place de cette réforme, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire bénéficiera d'un renfort de **190 effectifs supplémentaires et d'une dotation de 38 millions d'euros**.

→ **Renforcer les connaissances, le suivi et le pilotage des ressources en biomasse** afin de repositionner l'agriculture comme acteur clé de la **décarbonation de notre économie**. Une instance chargée d'éclairer les principaux décideurs sur les ressources en biomasse sera créée autour de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Axe 2 Faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs et placer notre agriculture à l'avant-garde de la transition alimentaire

→ **Création d'experts associés de l'enseignement agricole** afin d'accélérer la diffusion des connaissances en matière de transition agroécologique aux futurs professionnels. À terme, 1000 experts associés dans les domaines clés tels que l'hydraulique, la robotique agricole, les agroéquipements, interviendront en soutien des enseignants et formateurs.

→ **Création en 2025 d'un « Bachelor Agro »**, diplôme Bac+3, afin de renforcer la formation des futurs agriculteurs à des métiers de plus en plus complexes et exigeants.

→ **Lancement, à la rentrée 2025, d'un programme national triennal de formation accélérée aux transitions agroécologique et climatique** des 50000 professionnels qui accompagnent et conseillent les agriculteurs en France. Cette mesure dotera les professionnels de la formation et du conseil d'un socle commun de haut niveau de compétences.

→ **Faire de l'accès aux métiers du vivant un des leviers du plein emploi**, à travers notamment l'intégration systématique des métiers du vivant dans la liste des métiers en tension, dont la révision doit débiter prochainement en concertation avec les partenaires sociaux.

Axe 3 Reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des exploitations

→ **Création d'un réseau France services agriculture** permettant de lier installation et transmission, et de combiner à la fois un point d'accueil unique et une offre d'accompagnement plurielle, et ainsi garantir la diversité des modèles d'agriculture, qui sont une clé de sa résilience. Tous les porteurs de projets devront faire appel à ce service.

→ **Création d'un diagnostic modulaire de l'exploitation à l'installation et à la transmission**, afin de s'assurer de la viabilité économique, sociale, humaine et écologique des projets. Mis en œuvre progressivement, et au plus tard en 2026, il comportera à l'installation une évaluation des exploitations à 360° dite «**stress-test climatique**», destinée à évaluer la viabilité des projets dans le temps au regard de l'évolution des conditions pédoclimatiques du territoire concerné sur les prochaines années.

→ **Renforcement du service de remplacement**, afin de permettre à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs de **se former tout au long de leur vie**, notamment aux transitions écologique et climatique, mais aussi pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs droits sociaux (congé maladie, maternité/paternité, formation).

→ **Affiliation en 2024 de l'agriculture urbaine, et plus largement des nouvelles formes d'agriculture, à la Mutualité sociale agricole**. Cette mesure permettra d'encourager le développement de nouveaux modes de production tels que l'hydroponie (plantes cultivées sans terre naturelle, avec des solutions nutritives dans de l'eau).

→ **Déploiement dès 2024 d'un portefeuille de deux milliards d'euros de prêts garantis par l'État pour soutenir les installations et les prises de risques** pour s'adapter au changement climatique et réaliser les transitions.

→ **Déploiement du fonds « Entrepreneur du vivant » en 2024** en faveur du portage de capitaux et de foncier, doté de **400 millions d'euros**, pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et la réalisation des transitions.

→ **Favoriser les pratiques agroécologiques et le maintien en agriculture biologique** par les règles de priorité relatives au contrôle des structures dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles.

Axe 4 Reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des filières et des territoires

→ **Sécurisation et accélération des projets agricoles (dont ceux portant sur les bâtiments d'élevages), et des projets de stockage de l'eau** dans le respect des principes posés dans le chantier « eau » de la planification écologique.

→ **Lancement de deux nouveaux plans de souveraineté, sur les engrais et l'élevage et continuation des plans fruits et légumes et protéines végétales**.

→ **Mise en place en 2024 d'un fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions pour soutenir, territoire par territoire, l'adaptation des filières au changement climatique**. Il sera doté de **180 millions d'euros** en 2024.

→ **Poursuite de la nécessaire structuration des Projets alimentaires territoriaux (PAT)**, avec notamment l'instauration d'un réseau national et de réseaux régionaux. Le soutien financier des PAT sera poursuivi, avec 20 millions d'euros pour 2024.

→ **Amplification de l'effort de recherche, d'innovation et de transfert** pour massifier les outils d'innovation et leur déploiement sur le terrain, avec en 2024 un relèvement du plafond du CASDAR à hauteur de 20 millions d'euros.





SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

